

COMPTE RENDU DE RÉUNION	
Rédacteur : Charlotte MUCIG	Entité : DEAL Mayotte
Objet : Relance de la phase de consultation du PPRN de la commune	
Date : 12/10/2017	Lieu : Mairie de Koungou
Participants : <ul style="list-style-type: none"> • DEAL de Mayotte : <ul style="list-style-type: none"> - Charlotte MUCIG (Cheffe d'unité risques naturels, DEAL de Mayotte). • Mairie de Koungou : <ul style="list-style-type: none"> - M. Zoubert Saif-Eddine (DST, Mairie de Koungou), - M. Ousseni Mohamad (GUP, NPRU de Majicavo Koropa), - Mme Houssebay Jocelyne (Assistante du Maire de Koungou), - M. Madi Mcolo Ali (DRH, Mairie de Koungou), - M. Ahmed Mounirou (Responsable des affaires générales, Mairie de Koungou), - M. Abdallah Djamil (Chargé de mission insertion, NPRU de Majicavo Koropa), - M. Ali Abdou Carim (Chargé de missions sécurité, Mairie de Koungou), - M. Ambdi Madi Baco (Responsable foncier, Mairie de Koungou), - M. Dumont Sylvain (Agent de prévention risques naturels et sanitaires, NPRU de Majicavo Koropa), - Excusés : <ul style="list-style-type: none"> - M. Assani Saindou Bamcolo (Maire de Koungou), - M. Abdou Issihaka (Conseiller Municipal, chargé de la prévention et de la sécurité), - M. AHAMDI Saidali (Responsable de l'aménagement et urbanisme), - M. Nabouhane Mourtadhoi (Chargé de l'urbanisme et du foncier), - Mme Stéphanie Simonet (Directrice du NPRU de Majicavo-Koropa). 	

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS
<p>Contexte</p> <p>Après plusieurs réunions de concertation sur le projet de PPRN de la commune et la phase de consultation lancée fin 2016 puis reportée après les différentes élections programmées en 2017, l'objet de la présente réunion est de rappeler les enjeux du PPRN et de valider avec la commune le lancement d'une nouvelle consultation.</p>
<p>Déroulement de la réunion</p> <p>Charlotte Mucig anime la réunion et introduit celle-ci en évoquant l'historique du dossier. Le PPRN de Koungou a été prescrit par le Préfet de l'époque, le 18 Décembre 2009. Le 8 Novembre 2016, s'est déroulée la dernière réunion de concertation centrée sur le zonage réglementaire du PPRN. A l'issue de cette réunion, le Maire de Koungou valide le passage à la phase de consultation du PPRN de Koungou. Celle-ci est lancée le 22 Novembre 2016.</p> <p>Les discussions notamment soulevées lors du colloque « Aménagement et logement à Mayotte : penser et agir ensemble » du 22 au 24 novembre ont fait ressortir les préoccupations des communes notamment sur la constructibilité dans certains secteurs à enjeux qui requièrent des études complémentaires de terrain à lancer par les communes.</p> <p>Pour répondre aux inquiétudes des maires, le préfet a accepté de donner un délai supplémentaire dans le calendrier initialement envisagé. La consultation des parties prenantes démarrée depuis le 22 novembre 2016 et l'enquête publique initialement programmée début 2017, ont été annulées et reportées fin 2017.</p> <p>Compte tenu de ce nouveau calendrier d'élaboration des PPRN, il a été proposé aux communes qui le souhaitent de fournir, à leur initiative et sous leur maîtrise d'ouvrage, des études complémentaires de précision de l'aléa inondation et/ou mouvement de terrain, sur des secteurs précis représentant des</p>

enjeux stratégiques par un bureau d'études spécialisé

La commune n'a pas souhaité réaliser des études de précision d'aléas sur son territoire. Il n'y a donc pas de différence notable dans le projet de PPRN passé à la consultation fin 2016 et celui qui pourrait l'être fin 2017.

Si le passage à la consultation est validée par la commune, la consultation se déroulera début Novembre.

Charlotte Mucig réexplique les grands principes du projet de règlement du PPRN et insiste sur le fait qu'il existe une relative souplesse à Mayotte par rapport à la métropole, notamment concernant la définition des zones construites et non construites et des types de projets autorisés dans les différents niveaux d'aléas.

La DEAL rappelle que cette proposition de règlement du PPRN est le fruit de longues discussions entre la DEAL/Unité Risques Naturels et les communes ce qui a permis de faire de nombreuses adaptations pour Mayotte allant dans le sens de la permissivité par rapport à la doctrine nationale.

Les discussions ont ensuite porté sur la phase de consultation.

La DEAL précise que la phase de consultation est de deux mois pour que la commune et les parties prenantes (17 parties prenantes seront consultées) fassent leurs remarques qui seront annexées aux documents présentés pendant de l'enquête publique (1 mois).

Les membres des services techniques présents sont favorables à la poursuite de l'élaboration du PPRN et au passage en phase de consultation.

La dernière partie de la réunion a été consacrée à discuter de l'organisation de la réunion publique préalable à l'enquête publique et à l'organisation de l'enquête publique à proprement dite.

Relevé de décision

- Les services techniques de la commune sont **favorables** pour continuer la procédure d'approbation du PPRN.

- Le DGS reviendra vers la DEAL pour valider/confirmer l'avis **favorable** pour continuer la procédure d'approbation du PPRN des élus – **hors réunion par mail du 13/11, Accord de la commune.**

- Une **réunion publique de présentation du PPRN** sera réalisée sur le village de Majicavo Koropa (**foyer des jeunes**), animée par la DEAL avec un **traducteur shimaoré** de la commune.

Un **support power-point** sera préparé par la DEAL et validé par la commune. Un **imprimé** sur 1 page ou 1/2 page avec les informations essentielles sera distribué aux habitants.

Enfin, la DEAL réalisera des posters de présentation sur les risques naturels présents sur la commune.

- La **commune se charge de la communication** en amont de cette réunion qu'elle fera sur Mayotte Première, à la radio et par voie d'affichage

- Pour l'**enquête publique**, sur les 4 1/2 journées de permanence, 2 se tiendront à la bibliothèque de Koungou et 2 à la bibliothèque de Majicavo Koropa. Le commissaire enquêteur devra être dans le hall de ces lieux et pas dans un bureau pour un maximum de lisibilité.

Date à venir

- Consultation novembre 2017 à janvier 2018

- Enquête publique février 2018.